

**Soyez acteur de votre développement et gagnez de nouveaux marchés :
les services de proximité formation de la CAPEB vous écoutent
et vous conseillent GRATUITEMENT pour faire les bons choix**

Financement - Information - Conseil - Accompagnement



POUR QUI ?

**Chef d'entreprise artisanale
Conjoint collaborateur
Conjoint associé
Auxiliaire familial**

POUR QUOI ?

Le FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs exerçant une activité Artisanale) finance les formations destinées aux chefs d'entreprises exerçant une activité artisanale.

Le financement peut concerner les formations suivantes :

- stages de formations techniques métiers
- stages professionnels (qualité, gestion et management spécifique/VAE)
- stages de formation transversaux : bureautique, Internet, messagerie, logiciel de gestion ...
- stages spécifiques : permis de conduire, préparation au Meilleur Ouvrier de France ...

Le montant de la prise en charge varie en fonction du type de formation

Contactez GRATUITEMENT votre conseillère de proximité CAPEB pour une aide personnalisée.

CONTACTEZ NOUS !

02

CAPEB AISNE

Laura SENECHAL

laura.senechal@capeb02.fr

Tel : 03 23 23 09 10

60

CAPEB OISE

Sylvie GUILLOUX

sylvie@capeb60.fr

Tel : 03 44 05 03 42

80

CAPEB SOMME

Delphine MAISONNEUVE

d.maisonneuve@capeb80.info

Tel : 03 60 127 220

CRITERES DE PRISE EN CHARGE - Exercice 2015

(validés par le Conseil d'Administration du 10/12/14)

Critères applicables à compter du 1er Janvier 2015 selon les procédures du FAFCEA en vigueur

SECTEUR BÂTIMENT			
FORMATIONS	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA non financée)	Formation sur site
STAGES TECHNIQUES			
Tous stages	100h	28€	Non
FEEBAT	Prise en charge de 100% maximum des coûts inscrits sur la demande de remboursement dont 40% à la charge du FAFCEA		
STAGES PROFESSIONNELS			
Qualité	84h	18h	Non
Gestion et Management spécifique / VAE	35h	28€	
STAGES TRANSVERSAL : tout stage auquel des artisans de différentes professions peuvent y assister et/ou si le contenu de l'action de formation est un contenu tous publics. Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente.			
Gestion et Management (non spécifique des métiers)	21h	11€	Non
Bureautique, Internet, Messagerie	21h	11€	
Logiciels de gestion d'entreprise	21h	11€	
Culture générale, langues étrangères	21h	11€	
STAGES SPECIFIQUES AU FORFAIT : prise en charge forfaitaire			
Permis de conduire : C ou CE, C1, C1E, CCPT, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600€ maximum		
Préparation au MOF sur la totalité du cursus de formation	Forfait plafond maximum 6000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations à distances avec sessions de regroupement tous les items confondus	Forfait plafond maximum 600€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP spécifiques au métier. Pour le Brevet des Métiers, seuls les modules professionnels sont pris en charge par le FAFCEA	Prise en charge plafonnées à 5000€ par action et dans la limite d'un coût horaire maximum de 28€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier (GEAB, REAB, Entrepreneur Bâtiment)	Prise en charge plafonnées à 500 heures par action et dans la limite d'un coût horaire maximum de 28€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		